

AESH, des personnels précarisés, sacrifiés et invisibilisés

Alors que l'Éducation nationale accueille une sixième ministre en l'espace de deux ans, de nombreux personnels attendent toujours des engagements forts pour améliorer leurs conditions d'emploi et bénéficier d'une meilleure reconnaissance professionnelle. C'est le cas des AESH.

La valse à la tête des ministères et l'absence d'engagement politique concret ont mis un coup d'arrêt à tout espoir d'amélioration significative de la situation. En réponse à l'indifférence et au mépris institutionnels, ces personnels sont de plus en plus nombreux à faire le choix de renoncer à leur métier plutôt que d'attendre en vain des mesures qui ne viendront jamais.

Nos organisations syndicales ont alerté à plusieurs reprises sur les conditions indignes dans lesquelles sont maintenus les AESH. Les temps incomplets imposés maintiennent ces agents de la Fonction publique – majoritairement des femmes – dans la précarité, souvent sous le seuil de pauvreté.

Depuis la mise en place des PIAL, les conditions de travail se sont détériorées avec une augmentation du nombre d'élèves à accompagner, des affectations sur plusieurs établissements scolaires, des emplois du temps éclatés et parfois modifiés à la dernière minute, des situations liées au handicap de plus en plus en complexes... Et ce, sans qu'il n'ait été possible d'engager des discussions sur la base d'un bilan de ce fonctionnement. Et ne parlons pas des dysfonctionnements administratifs auxquels elles et ils doivent faire face, qui les privent parfois de leur maigre salaire pendant plusieurs mois...

Ces personnels restent encore soumis à des décisions arbitraires qui mettent à mal leurs droits (jours de fractionnement, indemnisation des déplacements, temps d'activités connexes, formation...), ce qui n'est plus acceptable.

A cela s'ajoute la nouvelle disposition sur l'accompagnement sur la pause méridienne, présentée par le ministère comme une solution aux temps incomplets subies par les AESH : elle a créé le désordre et s'est parfois soldée par une perte de revenus.

Il est urgent d'engager dès à présent un processus permettant de sortir les AESH de la précarité. Les ministères de l'Éducation nationale, de l'agriculture et chargé de la mer doivent enfin respecter les AESH !

C'est pourquoi nos organisations syndicales FSU, CGT Educ'action SUD, Elan Commun et la FCPE feront du jeudi 16 janvier 2025 une journée de mobilisation des AESH pour exiger :

- la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B dans la Fonction publique d'État, pour reconnaître le métier d'AESH ;
- une augmentation significative des rémunérations sur toute la carrière ;
- la reconnaissance d'un temps complet sur la base d'un accompagnement élève de 24 heures, sans ajouter de nouvelles missions sur le temps périscolaire ;
- l'abandon des PIAL, des PAS et de la politique de mutualisation des moyens ;
- un recrutement d'AESH à hauteur des besoins.
- de repenser la place des AESH dans l'école, le collège et le lycée ;
- des temps de réunions institutionnelles avec les autres personnels des établissements
- une formation AESH avec diplôme et concours ;
- un livret d'accueil dans les écoles, collèges et lycées ;
- un système de mutation prenant en compte les vœux des AESH avec des règles d'affectation et non une fonction de bouche-trous ;

L'intersyndicale adressera ce 16 janvier 2025 un courrier à la Directrice Académique du département afin de pouvoir la rencontrer rapidement et lui faire part des dysfonctionnements relevés dans notre département.

Rodez, le 13 janvier 2025